



OBJET : Demande de subvention auprès de la Métropole du Grand Paris au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain dans le cadre de la construction du poste de police municipale
[Nomenclature « Actes » : 7.10 Divers]

Le Maire de Villemomble,

VU l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux attributions du Conseil Municipal,
VU la délibération n° CM/11-02-2021/01 du Conseil Municipal du 11 février 2021, ayant pour objet de donner délégation à Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil Municipal n° 16 en date du 8 juillet 2021 portant précision de la délégation de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal, notamment pour la signature de tous les documents afférents aux demandes de subventions,

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de poursuivre la réduction des inégalités et la protection du cadre de vie,
CONSIDÉRANT que la Ville envisage de construire un poste de police municipale,
CONSIDÉRANT que la Métropole du Grand Paris subventionne ce type de projet dans le cadre du Fonds d'Investissement Métropolitain 2022,

D É C I D E

ARTICLE 1^{er} : De solliciter auprès de la Métropole du Grand Paris une subvention au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain 2022, d'un montant de 621 885,12 euros, soit 40% du montant des dépenses éligibles retenues pour cette opération.

ARTICLE 2 : La recette en résultant sera inscrite au Budget :

- Fonction 112 « Sécurité »
- Nature 13251 « Subventions d'investissements rattachées aux actifs non-amortissables »

ARTICLE 3 : La présente décision peut être contestée dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois par courrier, 7 rue Catherine Puig - 93558 MONTREUIL Cedex, ou par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Région Ile-de-France,
- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis,
- Monsieur le Trésorier du Raincy,
- Les services Financiers de la Ville.

Fait à Villemomble, le 6 juillet 2022

Le Maire
Conseiller départemental de la Seine-Saint-Denis



Jean-Michel BLUTEAU

